

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13  
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de convocation : 08/06/2022  
Date d'affichage : 08/06/2022

Nombre de membres présents : 14.

Nombre de votants : 13.

Eau et assainissement : 10 (pas de délibération relative).

Nombre de suffrages exprimés : 13.

Eau et assainissement : 10 (pas de délibération relative).

Le 14 juin 2022 à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

⇒ **Considérant le contexte d'état d'urgence sanitaire et les mesures gouvernementales en vigueur (interdictions/règles barrières),**

**Présents (13) :**

AIME-LA-PLAGNE : Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.  
M. Michel GENETTAZ, titulaire.  
M. Laurent DESBRINI, titulaire.  
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.  
M. Denis TATOUD, titulaire.  
M. Nicolas RUFFIER-MONET, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : M. Jean-Luc BOCH, titulaire.  
M. Christian VIBERT, titulaire.  
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.  
M. Pierre OUGIER, titulaire.  
M. Romain ROCHET, titulaire.  
Mme Nathalie BENOIT suppléante (de Mme Fabienne ASTIER, titulaire).

**Également présent (1) :**

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

**Excusés (4) :** Mmes Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléée par Mme Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise et Marie MARTINOD, suppléante d'AIME-LA-PLAGNE (départ à 19h22)  
MM. Xavier BRONNER, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Secrétaire de séance** : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

- ⇒ *M. le Président s'excuse pour le retard pris à la suite du préambule qui a précédé la séance plénière.*
- ⇒ *Madame Marie MARTINOD (suppléante) présente ses excuses car elle doit quitter l'assemblée, retenue par d'autres obligations.*
- ⇒ *Ouverture de la séance à 19 h 23.*
- ⇒ *M. le Président constate que le quorum est atteint.*

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
Du mardi 14 juin 2022 à 19 h 00  
Aux Provagnes à Mâcot – 73 210 LA PLAGNE TARENTEISE**

**ORDRE DU JOUR**

**Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :  
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La  
Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au  
Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et  
l'assainissement.**

**Secrétaire de séance** : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

**Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu détaillé du Comité syndical du 10 mai 2022, le Comité syndical décide de l'adopter.**

**Relevé de décision :**

Décision n° 2022-004 : Un marché de travaux a été conclu le 12 mai 2022 entre le SIGP et la société ECHM pour réaliser les travaux relatifs au périmètre de protection du lac des Blanchets. Le montant du marché est de 51.400,00 € HT, soit 61.680,00 € TTC.

Information complémentaire, pour information à propos de la décision n° 2022-003 du 26 avril 2022 (marché BARON pour une AMO sur les travaux sur la chaîne d'adduction d'EP au Bioley) : modification administrative le 18 mai 2022 de l'acte d'engagement et du DPGF du (rectification à la suite d'une erreur de plume de la société sur la répartition des montants entre le mandataire et le cotraitant. Les devis et décision restent inchangés).

## **TOURISME**

1. Avenant n° 2/2021 à la convention liant la SAP à l'OTGP et le SIGP pour le financement des opérations de promotion : délibération n° 2022-042.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité (présents : 14 / votants : 13 / exprimés : 13),

Approuve l'avenant n° 2/2021 dit de « solde ».

Autorise le président à signer ledit avenant, ainsi que les pièces afférentes.

Charge le président de notifier la présente délibération à la SAP et à l'OTGP.

2. Convention liant le SIGP et l'Association Bob Luge : délibération n° 2022-043.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité (présents : 14 / votants : 13 / exprimés : 13),

Approuve le projet de convention pluriannuelle à intervenir avec l'association Bob Luge pour 4 ans, soit du 15 juillet 2022 au 14 juillet 2026.

Autorise le président à signer la convention précitée.

Charge le président de notifier la présente délibération à l'association.

3. Convention entre le SIGP et SAGS pour la gestion des mouvements de l'hélistation : délibération n° 2022-044.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité (présents : 14 / votants : 13 / exprimés : 13),

Opte pour la solution mieux-disante, avec visionnage pendant la saison hivernale.

Approuve le projet de convention avec la société SAGS présentée, pour un an, pour un montant de 10.000 HT/ an.

Valide la possibilité de reconduire tacitement ladite convention trois fois, avec un terme maximal au 31 mai 2026.

Autorise le président à signer ladite convention précitée.

Charge le président de notifier la présente délibération à la société SAGS.

## **DOMAINE SKIABLE**

4. Convention de sous-délégation du TK de Montalbert entre la SAP et l'OTGP durant l'été 2022 : délibération n° 2022-045.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité (présents : 14 / votants : 13 / exprimés : 13),

**Approuve les termes de la convention entre la SAP et l'OTGP pour l'exploitation durant l'été 2022 du téléski école de Montalbert, soit du 06 juillet 2022 au 25 août 2022.**

**Charge le président de notifier la présente délibération à la SAP et à l'OTGP.**

⇒ **Fin de séance à 19 h 46.**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 27 juin 2022  
Le Président,  
Jean-Luc BOCH

~~SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
B.P. 02  
73211 AIME CEDEX~~

⇒ **Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes.**